

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Excusés : HÉRAULT J. BOUET É. RIMBAUD C. CHARRON X.

PROJET RESTAURANT SCOLAIRE

L'acquisition des terrains passage des jardins et de l'immeuble est effective depuis le 19 octobre.

Le débroussaillage des terrains a été réalisé lundi dernier par le service technique et Michel Chiron, cette opération de nettoyage était très attendue par les riverains.

Le bâtiment est propriété de la commune, son accès n'est pas facile.

Une rencontre est prévue le 30 novembre avec les services du Département, en présence d'un conseiller restauration, pour aider la commune à préciser ses besoins et à choisir un maître d'œuvre. Ce service est gratuit.

PRESENTATION DU SCOT

Une présentation du SCoT a été faite par les services de l'agglomération aux conseillers. Ce document d'urbanisme planifie le développement de l'Agglomération du Choletais pour l'avenir et fixe les règles pour y parvenir. Il doit organiser l'évolution du territoire dans la perspective d'un développement durable, c'est-à-dire équilibré entre développement et préservation du territoire.

Ce document envisage par exemple, pour la commune sur les 15 prochaines années 7 hectares à urbaniser avec des prévisions de 15 logements à l'hectare.

En parallèle, le PLUi est en élaboration, il se substituera à la carte communale en vigueur actuellement sur la commune. Ce document, plus précis, définira et fixera les orientations de la commune. Toutefois, il faudra qu'il corresponde au SCOT.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Léa Fort, depuis le 8 octobre, vient renforcer l'équipe d'animateurs. Elle est présente les lundis et vendredis après-midis ainsi que les temps forts.

LOTISSEMENT LES TILLEULS

La signature pour la vente du lot n° 21 est prévue semaine prochaine.

Les permis de construire sont accordés pour Maine-et-Loire Habitat pour la construction de 4 logements.

Concernant l'extension des réseaux pour les parcelles de Maine et Loire Habitat, les travaux sont estimés 15 000 euros TTC. Vu ce coût de travaux à charge de la commune, une négociation est peut-être possible avec l'Office pour revoir le prix de vente des parcelles.

BÂTIMENTS

La commission s'est réunie et a listé les projets possibles en 2019 :

- anciens vestiaires du terrain de foot, diverses pistes à étudier pour la rénovation de ce bâtiment :
 - o repeindre le bâtiment,
 - o installation d'un bardage comme la salle de la Nongille
 - o extension par l'arrière avec la construction d'un sas
 - o construction d'un préau pour protéger les spectateurs
 - o l'installation de panneaux photovoltaïques est aussi envisageable
- le changement des dernières fenêtres de la salle des fêtes, côté parking
- réparation des vitraux cassés à l'église
- le remplacement des portes du restaurant scolaire
- salle de la Nongille : l'installation d'une butée au niveau de la rampe extérieure qui servirait aussi de bancs.

Le Conseil donne son aval à la commission pour poursuivre. Toutefois, le changement des fenêtres de la salle des fêtes serait plutôt à envisager dans le cadre de la réhabilitation complète de ce bâtiment qui se profile à court terme.

Salle de la Nongile

Des mauvaises odeurs sont apparues depuis l'été dans la salle. Le service technique vérifiera si la fosse septique n'a pas besoin d'être vidangée. Sinon avant les travaux de rénovation de la salle, une évacuation « grande eau » était présente au sol. L'entreprise qui a réalisé le carrelage, viendra vérifier si le siphon a été correctement bouché.

Salle multisports

Le devis est accepté pour le remplacement du circulateur d'eau défectueux. Un rendez-vous est pris avec l'entreprise Bordron pour le problème de la VMC.

Maison de l'enfance

Des tuiles sont cassées sur la toiture, présence de fuites d'eau. Une entreprise sera contactée pour réaliser la réparation. L'installation d'un store pour le velux est prévue ainsi que les différents travaux demandés par les services petite enfance.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Terrain de foot

Le sablage a été réalisé fin octobre par l'entreprise Effivert Sport (anciennement Chupin). Le parking a fait l'objet de dégradations lors de la livraison, l'entreprise doit faire le nécessaire pour la réparation.

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)

Inventaire zones humides

Le groupe de travail local s'est réuni le 16 octobre avec la présentation cartographique de l'inventaire des zones humides et des haies sur la commune. Michel Chiron fait part qu'on compte sur le territoire 80 mètres de haies par hectares, ce qui représente un bon ratio par rapport à d'autres secteurs de l'agglomération.

Commission environnement

Une visite des nouveaux locaux du Centre Technique Environnement a été proposée aux membres de la commission à l'occasion de la réunion d'octobre. Installés auparavant au Parc Pérotaux, ils sont depuis le début de l'été à la Zone du Cormier, au 8 rue Gustave Fouillaron.

Broyage de déchets verts

Le conseil accepte la convention pour la mise en œuvre du service de broyage à charge de la commune de prendre les assurances nécessaires. Il s'agit d'un service gratuit de broyage pour réduire les déchets verts de la commune. En 2018, la prestation est assurée par 2 associations locales d'insertion : L'Eclaircie et Fil d'ariane.

Voirie hors agglomération

L'entreprise Sourisseau a débuté le taillage cette semaine sur la commune des voies goudronnées.

Sentiers pédestres

Le panneau des circuits qui sera installé à la salle de la Nongile, est validé. Il reprend les sentiers avec le nouveau code couleurs.

Des travaux sur le chemin de la Bosse Pinson sont prévus par l'Agglomération pour créer une boucle au chemin de Monte à peine, évitant ainsi pour une partie la RD de Coron.

MINI JOURNEE « PATRIMOINE CULTUEL » : 18 NOVEMBRE

Rappel : inauguration du beffroi du clocher de l'église à 14 heures puis ouverture au public du clocher, de la Chapelle Notre Dame de Pitié et Chapelle des Places, jusqu'à 17 heures.

Répartition des conseillers sur les 3 sites pour accueillir et organiser : 4 personnes dans l'église (Bernard Rompillon, Michel Chauveau, Xavier Charron, Michel Chiron), 2 à la chapelle des Places (Sylvie Barbault, Julie Payelle), 1 à la chapelle Notre dame de Pitié (Christophe Rimbaud). Monsieur le Maire voyagera entre les 3 lieux,

notamment à la Chapelle de Pitié pour y relancer l'idée d'une association Patrimoine qui pourrait assurer entre autre la gestion de ce lieu.

SUBVENTIONS

Familles rurales

Le conseil accorde une subvention totale de 8 518.97 € pour les activités du centre les Petites Canailles à savoir les mercredis, petites vacances et l'été. Une rencontre est sollicitée avec les membres de l'association afin de connaître réellement les raisons de cette augmentation et de pouvoir en limiter la progression l'année prochaine. Date proposée le vendredi 16 novembre.

ONACVG – Bleuet de France

La commune accorde une subvention de 50 euros dans le cadre de la collecte sur la voie publique organisée du 3 au 11 novembre.

DIVERS

Concours communal de photographie

Monsieur le Maire sensibilise le maximum de personnes à ce concours. Il a proposé à Nelly, directrice du centre de loisirs, de réaliser une animation avec les enfants. Dépôt des photos jusqu'au 15 décembre.

Bibliothèque

Le conseil accepte que Géraldine Liska réalise une formation sur le thème « Incontournables et nouveautés des albums pour enfants » le mardi 27 novembre.

Un budget supplémentaire de 105 euros annuel a été accordé pour continuer à proposer des CD au public. Il s'agit de prêts de valises par le Bibliopôle.

Sinon la bibliothèque envisage de présenter le portail <https://e-changes.cholet.fr> et toutes ses possibilités offertes aux lecteurs à l'occasion d'une réunion en début d'année 2019.

Cimetière

Monsieur le Maire rappelle que le règlement du cimetière, article 1.1, prévoit l'inhumation dans le cimetière communal :

- des personnes décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile ;
- des personnes domiciliées sur le territoire de la commune, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- des personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille (ayant droits des concessions existantes).

CLECT

Le conseil approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, portant sur l'évaluation de nouvelles charges transférées à l'Agglomération du Choletais par ses communes membres en 2018.

Prochaines réunions : 12 décembre 2018, le 24 janvier 2019